

Jean-Baptiste André Godin à Alfred Falaize, 14 avril 1883

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 16 (1)

Collation 1 p. (21r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alfred Falaize, 14 avril 1883, consulté le 15/01/2026 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/54420>

Copier

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [14 avril 1883](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Falaize, Alfred \(1843-1933\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Inconnu](#)

Description

Résumé Sur l'affaire du duc de Padoue. Godin informe Moret que l'expertise a commencé le mardi précédent. Il lui demande de lui renvoyer les titres de propriété et les plans annexés qu'il lui avait communiqués, dans le cas où il en aurait besoin pour une deuxième expertise.

Notes La lettre de Godin à Falaize du 19 mars 1883, à laquelle il est fait référence, est copiée sur les folios 15r et 16v du registre Cnam FG 16 (1).

Support Les textes des lettres de Godin à Arthur Moret du 14 avril 1883, à Alfred Falaize du 14 avril 1883, à Alfred Falaize du 15 mai 1883 et à Alfred Falaize du 23 mai 1883 se superposent sur les folios 20r, 21r et 22r.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Arrighi de Casanova, Ernest \(1814-1888\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Quise 23 mai 1883 21
4^{me} mai

of Boston Melancholy

now in a series

17. / La réponse à votre lettre datée 19 mai est, nous
pouvons vous assurer ^{avoir à l'avis} suffisamment établie
sur le procès pendant cette 10. heure et nous
l'échangez nécessairement de l'information qui nous
liera à une administration ^{de} l'expertise sur le
s'expertise pour l'affaire de Padoue a commencé
le 20. Juillet 1812. Votre devoir d'ordre pour
mardi dernier ; mardi 24 courant, aura lieu une
seconde expertise pour, relèvement de plan et
exécution de fonds, pour voir si il aurait nom
de remise pour l'affaire. Nous n'ayons pas l'heure
de retrouver, l'archivage, verge
un décret royal dont le nom ne peut pas être donné
encore, n'adoucira le temps attendu pour l'avis
qui nous éloignera le plus de cette échéance.
Si vous prenez rang et que concorde, elle affirmera
quand à l'indemnité de 800 francs pour dépréciation du terrain
avec le ou les plus gros et évidemment aménagé +
de la fruquerie. Les erreurs concernant notre parcours en existeraient
toutez des M^{me} Godin père et fils, n'a rien à voir
avec ces factes. Il est arrivé à la première miette
avec cette affaire.
Si vous avez quelques renseignements utiles à
ce sujet, pour le décret : le procès n'est pas
encore commencé, mais l'avis sera fait, je
peux entre M^{me} Godin père et fils, mais bien cette
M^{me} Godin ayant obligeé M^{me} Godin fils à la Société des Familistère, et le
découvert la date du 24. Juillet 1812.
Godin fils ayant obligeé la Société à ce procès devant
deux juges il est condamné.
Cependant, nous laissons ces deux dernières questions
à votre appréciation; vous avez de présenter le
tribunal sur ces deux points et de faire de l'avoir
à quoi vous en tenir sur ce sentiment, agissez
dans la conséquence. Mais relâchez fermement
les fermages et le montant des rapports relevés.
Veuillez faire faire au plus tôt ce que
vous jugerez nécessaire
et principalement
le plan exagérée
affaire et pour faire
votre réponse, nous
devons être dans
les deux ou trois
semaines à venir.